

---

# Collège Lionel-Groulx

## Cadre de reprise des activités pédagogiques à distance

Commission des études – 23 et 25 mars 2020

---

Le premier ministre et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont annoncé que la reprise des cours sur nos campus n'est pas envisageable avant le début du mois de mai, indiquant du même coup que les collèges et les universités auront à mettre en œuvre d'autres moyens pour compléter la session. Le ministre nous invite à déployer des moyens alternatifs pour compléter la session sans retour dans nos campus.

Conscients des difficultés qui y sont liées, il nous apparaît important de procéder par étape, en misant sur ce qui est faisable à partir du 30 mars et en poursuivant les travaux pour assurer la continuité de la session. Il est important de noter que la reprise des activités pédagogiques se fera de façon **progressive**, dans le respect des personnes. La reprise sera déployée par étape en commençant par les cours pour lesquels la formation à distance peut s'implanter rapidement. Suivront les cours pour lesquels des défis supplémentaires se posent, puis finalement ceux pour lesquels plus de réflexions doivent avoir lieu.

Le *Cadre de reprise des activités pédagogiques à distance* accorde toute la marge de manœuvre nécessaire aux enseignants qui détiennent l'expertise pour déterminer les meilleurs moyens d'assurer la qualité de l'enseignement et l'atteinte des compétences.

### Les démarches au niveau national

- La Fédération des cégeps regroupe les informations pour déterminer ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas, notamment en lien avec d'autres modes de formation que la présence en classe, tant pour les étudiants, les enseignants et les autres catégories de personnel, mais aussi en ce qui concerne les équipements et l'accessibilité à Internet.
- Le Ministère et la Fédération des cégeps ont formé un comité de liaison ayant pour mandat de traiter rapidement des difficultés rencontrées par les cégeps et des moyens requis pour y répondre.
- Des modalités restent à déterminer avec le MEES, notamment les amendements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et la passation de l'Épreuve uniforme de langue d'enseignement (EULE).
- Des représentations doivent être faites auprès du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), notamment en lien avec la cote R.
- Une concertation est faite entre le MEES et le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au sujet des programmes du secteur de la santé.
- Des démarches globales de soutien aux institutions sont faites en collaboration avec la Fédération des cégeps, le MEES, la FNEEQ, la FEC et les partenaires nationaux.

## Les principes qui guident les décisions

Dans les décisions qu'elle doit prendre, la direction du Collège s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect des directives des gouvernements, de la Direction de la santé publique et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Le respect et le traitement équitable des personnes dans un contexte de pandémie;
- La confiance envers le personnel enseignant et la reconnaissance de son expertise;
- Le maintien de la qualité de la formation offerte aux étudiants dans ce contexte particulier ainsi que le développement et la maîtrise des compétences visées par les programmes;
- Le respect des spécificités disciplinaires de même que des particularités liées au contenu et à la nature des activités pédagogiques.

## La reprise des activités pédagogiques

Le contexte actuel lié à la COVID-19 est inédit et suscite des préoccupations. La direction du Collège en est bien consciente. Au cours de la dernière semaine, elle a pris un ensemble de mesures pour protéger la communauté collégiale. Il est maintenant temps de déterminer les moyens pour permettre aux étudiants et aux enseignants de terminer leur session le plus harmonieusement possible. Nous devons également mettre en place les outils appropriés pour soutenir les enseignants et les étudiants.

Les décisions à prendre ont pour but de permettre la poursuite de la session d'hiver 2020. Elles doivent s'appuyer sur des **principes de flexibilité et d'ouverture**.

- Le calendrier collégial est reporté de deux semaines. Les activités pédagogiques reprendront le lundi 30 mars et se termineront le jeudi 4 juin. D'autres modalités sont à définir, notamment l'adoption d'un calendrier révisé.
- Toutes les évaluations sommatives (la remise de travaux ou la tenue d'examens) prévues pendant la période de suspension des activités pédagogiques du 14 au 27 mars 2020 sont reportées au-delà du 30 mars pour l'ensemble des cours. Aucune pénalité ne sera encourue pour un retard pendant cette période. Aucune évaluation ne permettra de cumuler des points durant cette période.
- Les évaluations complétées avant le 14 mars demeurent et contribuent à la note finale.
- L'enseignant informera chaque groupe-cours des nouvelles échéances d'évaluation au plus tard le 13 avril, en lui communiquant les modalités d'évaluation pour la continuation de la session.

### Les modes d'enseignement alternatifs

Plusieurs options permettent la poursuite de la session actuelle. Le choix des modes d'enseignement appartient à l'enseignant. Dans le contexte exceptionnel, le Collège rend disponible à l'enseignant des moyens qui faciliteront les enseignements à distance. L'enseignant communiquera avec son groupe-cours dans la semaine du 30 mars 2020 afin d'informer les étudiants des modalités retenues.

- Les enseignements se poursuivront à distance. Il reviendra à l'enseignant de choisir les modes de prestation des enseignements et les évaluations en conséquence, et d'identifier les outils à privilégier.
- Les formules pédagogiques alternatives permettront au plus grand nombre d'étudiants de suivre le cours : dans la mesure du possible, elles tiendront compte des limites tant matérielles qu'humaines des étudiants.
- Les modifications apportées aux évaluations tiendront compte du contexte. Elles se feront dans un esprit de souplesse et d'ouverture aux situations vécues par les étudiants. Ces modifications seront communiquées au groupe-cours. Elles seront déposées à la coordination départementale et à la direction adjointe des études lorsqu'elles touchent à la pondération.

### Le soutien pédagogique

- Les solutions technologiques offertes par le Collège permettront aux enseignants de diffuser leurs activités de manière synchrone ou asynchrone. Ces outils permettront également d'assurer la disponibilité des enseignants auprès des étudiants.
- Les enseignants peuvent choisir d'utiliser d'autres outils que ceux rendus disponibles par le Collège, dans la mesure où ils sont accessibles aux étudiants.
- Dans un souci d'équité, pour favoriser la réussite et afin de tenir compte des situations individuelles des étudiants, les contenus doivent être disponibles en différé.
- Un soutien technopédagogique mettra à la disposition du personnel enseignant divers documents, outils et formations pour les appuyer dans la migration des activités en ligne.
- De même, les étudiants auront accès à un soutien technologique à distance.

### Les cas d'exception

Malgré la volonté de favoriser des mesures qui permettront au plus grand nombre de terminer leur session, la situation actuelle suscitera inévitablement des cas d'exception.

- Pour un cours dont les objectifs ne peuvent être atteints sans la présence des étudiants, la direction invite l'enseignant à consulter sa coordination et sa direction adjointe des études afin de trouver des solutions alternatives.
- Tout étudiant se trouvant dans une situation individuelle qui l'empêche de poursuivre un ou plusieurs cours pourra demander l'inscription de la mention « incomplet », conformément à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

## Les stages

Par leur nature, les stages représentent un défi particulier dans le contexte actuel. Des partenaires externes (dont un grand nombre sont touchés par les mesures de distanciation sociale ou ont cessé leurs activités) et des ordres professionnels sont associés étroitement à l'acquisition des compétences et à la reconnaissance des apprentissages réalisés. Dans ce contexte, il est impossible d'adopter des mesures générales qui couvriraient tous les cas de figure.

Les coordinations de stage et de programme, en collaboration avec les directions adjointes des études et les partenaires impliqués, sont donc invités à trouver des mesures de remédiation, dans le respect des informations dont elles sont susceptibles de recevoir des milieux de stage ou des ordres professionnels. Les principes suivants guideront la prise de décision :

- Les responsables des stages sont invités à déterminer si l'évaluation du stage est possible en vertu des modèles proposés. Des activités de substitution pourront être proposées lorsque c'est possible.
- Toutes les décisions prises seront acheminées à la coordination de stage, à la coordination de programme et à la direction adjointe des études.

Ces principes et directives s'appliquent à l'enseignement régulier ainsi qu'à la formation continue, avec les ajustements qui leur sont propres.

Le Collège appuie les enseignants qui exerceront leur autonomie professionnelle en ajustant les activités pédagogiques à la réalité actuelle. Nous accompagnerons les enseignants dans l'appropriation des outils nécessaires au déploiement des moyens alternatifs pour compléter la session sans retour dans notre campus. Le Collège est conscient des réalités propres aux étudiants et fera preuve de souplesse dans l'application des modalités d'évaluation et de cheminement pédagogique.

Nous restons à l'affût des orientations nationales et apporterons les ajustements nécessaires afin de tenir compte du contexte difficile et imprévisible qui prévaut.